Marseille : faute d’un feu vert de la préfecture du Rhône, l’assaillant n’avait pu être placé en rétention (MàJ)

02/10/2017 à 18h36

Arrêté vendredi pour vol à Lyon, l’assaillant qui a tué deux personnes au couteau à Marseille n’a pu être placé en rétention à cause de l’absence de l’officier responsable.

L’assaillant de Marseille, qui a tué deux femmes dimanche à la gare Saint-Charles, n’a pas pu être placé en centre de rétention la veille après son arrestation pour vol le vendredi à Lyon car la préfecture du Rhône n’a pas donné son feu vert, a-t-on appris lundi, de sources proches de l’enquête. Le ministre de l’Intérieur Gérard Collomb a saisi l’Inspection générale de l’administration (IGA).

Agent de permanence absent. “La personne de permanence à la préfecture du Rhône, ayant autorité pour signer l’Obligation de quitter le territoire (OQTF) et le placement en centre de rétention de l’assaillant de Marseille, était absente”, ce qui a empêché la procédure d’arriver à son terme, a expliqué une de ces sources. “Il y avait aussi un problème de disponibilité de place en rétention le samedi matin”, a fait valoir de son côté une source proche du dossier, confirmant une information du Parisien.

Collomb veut une enquête. En réaction, Gérard Collomb a saisi lundi après-midi l’Inspection générale de l’administration “afin qu’elle détermine dans quelles circonstances l’auteur du double homicide qui s’est produit hier (dimanche) à Marseille a été remis en liberté, samedi 30 septembre, après son

interpellation et sa garde à vue pour des faits de vol le 29 septembre à Lyon”. “Cette décision vise à faire toute la lumière sur l’action des services de l’État et à être en mesure d’en tirer, si nécessaire, les enseignements”, précise le communiqué du ministère. Le rapport doit être remis “sous une semaine”.
Europe 1

Une autre question se pose encore : pourquoi cet homme déjà connu pour des infractions à la législation sur les étrangers, s’affirmant SDF dans le 3e arrondissement de Lyon, et donc officiellement dépourvu de papiers n’a-t-il pas été placé en rétention administrative, le temps d’examiner sa situation ?

«C’était un petit profil de délinquant et pour l’expulser il aurait fallu connaître son identité exacte, ce qui n’était pas le cas», explique une source policière proche du dossier.

La décision de le remettre en liberté pourrait en tout cas être débattue et soumise à vérifications. Moins de 48 heures plus tard, cet homme tuait deux personnes à la gare Saint-Charles à Marseille.

Le Parisien